

NOTRE DAME COMMUNICATION

Pour votre information



N° 28

DECEMBRE 2017

Mairie de NDA:
02.35.85.99.38

Directeur de publication
Christophe FROMENTIN

Equipe communication
Nicole AUBLE
Fabienne BERTELLI
Eric CAYET
Catherine ELIOT
Christelle LEGRAND

Imprimé par nos soins

Madame, Monsieur,

Comme j'avais pu vous l'écrire au printemps dernier, vous avez pu constater que nos impôts locaux (à bases égales) ont bien diminué cette année sans avoir eu d'impact sur notre budget communal. On ne peut que s'en réjouir en ces périodes où l'argent public se raréfie.

Les travaux programmés ont été réalisés : effacement des réseaux, allées piétonnes, sécurisation aux abords de l'école, comblement de la marnière....

Nous travaillons d'ores et déjà sur le programme de 2018 que nous vous présenterons dans un prochain numéro.

En cette fin d'année et à l'approche des fêtes, je voudrais avoir une pensée pour tous ceux qui sont dans la souffrance, la peine, la solitude.

Que l'année qui arrive soit source d'espérance !

Bonnes fêtes à tous !

Le Maire
Christophe FROMENTIN

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 JUIN 2017

• **RETRAIT DE 41 COMMUNES DE LA METROPOLE DE ROUEN DU SDE76** : Monsieur le Maire explique que les 41 communes formant la métropole de Rouen adhèrent au SDE76 uniquement pour les compétences annexes relatives à l'éclairage public non lié à la voirie métropolitaine. Ce retrait n'engendre aucune conséquence financière et le SDE76 a déjà donné son accord. Les membres du conseil acceptent le retrait de ces 41 communes.

• **TRANCHE D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC** : Un nouvel effacement de réseaux entre le 154 grande rue et l'école est adopté à l'unanimité. La partie restant à la charge de la commune en éclairage public représente la fourniture et pose de mâts en led pour un montant estimé à 18 041,67€ et l'effacement des réseaux pour un montant de 29 494,89€. Par contre au niveau du câblage téléphonique, Orange prend tout à sa charge.

• **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE** : Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu du Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Arques se proposant d'aider à l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde. Ce document sert à recenser tout ce dont la commune peut avoir besoin en cas de crise que ce soit canicule, hiver très froid ou coupure de courant prolongée. Cela permet de réfléchir à des situations auxquelles nous n'avons pas l'habitude d'être confronté. Cette aide est faite gracieusement. Christelle Legrand, Eric Cayet et Fabienne Bertelli sont volontaires pour faire partie de ce comité de pilotage.

• **RENOUVELLEMENT AGENT CONTRACTUEL** : Monsieur le Maire rappelle que le contrat de l'agent technique de 2^{ème} classe se termine le 31 août 2017. Cet agent effectue le ménage de l'école, la garderie, la mairie et la salle des fêtes ainsi que le contrôle de celle-ci avant et après les locations lors de la remise des clés. Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat de l'agent contractuel. La durée hebdomadaire de travail sera égale à 17,49/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 août 2018.

• **AVANCEMENT DE GRADE DES AGENTS** : Monsieur Christophe Fromentin fait part d'une proposition du Centre de Gestion 76 pour l'avancement de grades des deux agents titulaires. Le conseil municipal décide d'adopter à l'unanimité la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les membres du conseil décident à l'unanimité d'ouvrir un poste pour un emploi saisonnier d'ouvrier polyvalent, d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe. La durée hebdomadaire de travail est de 35 heures à compter du 11 juillet 2017.

• **BONS D'ACHAT FOURNITURES SCOLAIRES** : Monsieur Fromentin informe les membres du conseil que tous les ans des bons d'achat pour fournitures scolaires sont offerts aux enfants scolarisés de moins de 16 ans au 1^{er} septembre de l'année et fréquentant un établissement scolaire autre que les écoles primaires ou maternelles. Le conseil municipal décide d'attribuer ces bons d'achats d'une valeur de 20€, sur présentation du livret de famille et à retirer auprès de la librairie d'Envermeu ou à Carrefour Contact à Envermeu ou à Intermarché à Saint Nicolas d'Aliermont.

• **LOCATION DE CHASSE** : Monsieur le Maire informe que le terrain communal d'une contenance de 34 a 10 ca cadastré D 132 était loué depuis 2011 et le bail arrive à expiration le 30 août 2017. A l'unanimité, le conseil décide de louer le droit de chasse sur le terrain communal à compter du 1^{er} septembre 2017 pour une durée de 6 ans au plus offrant dont la proposition sera faite sous enveloppe cachetée déposée à la mairie avant le 31 juillet 2017. Cette annonce sera faite par l'intermédiaire du journal communal.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 13 OCTOBRE 2017

• **MODIFICATION DES STATUTS DU SMBV DE L'ARQUES** : Monsieur le Maire informe le conseil des projets de modification de statuts transmis par le SMBV de l'Arques en date du 20 juillet 2017 : la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) sera transmise aux EPCI à compter du 1^{er} janvier 2018. Le conseil municipal approuve le projet des nouveaux statuts.

• **DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE NEUFCHATEL EN BRAY AU SDE76** : La commune de Neufchâtel en Bray souhaite adhérer au SDE76 pour la totalité de son territoire. Le conseil accepte à l'unanimité l'adhésion de cette commune.

• **RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFERES (CLECT)** : Monsieur Fromentin fait part de l'évaluation de charges de toutes les communes adhérentes de la Communauté de Communes Falaises du Talou, suite à l'extension du périmètre de l'ex Communautés de Communes des Monts et Vallées. La commission a dû dans un premier temps lister les charges transférées. Ensuite, elle a retenu des méthodes d'évaluation des charges transférées, ce qui a permis d'effectuer le calcul du montant de ces charges. La CLECT doit garantir et respecter l'équilibre budgétaire des communes et de la communauté de communes. Elle a donc mis en place une clé d'amortissement qui limite le montant des charges transférées à 33% du montant des attributions de compensations initiales. Le conseil approuve à l'unanimité ce rapport présenté par la CLECT en date du 14 septembre 2017.

• **BONS RESTOS DU CŒUR** : Monsieur le Maire rappelle que tous les ans la commune accorde une subvention de 230€ aux restos du Cœur d'Envermeu. Le conseil décide de reconduire cette somme sous forme de 3 bons d'achat de viande, à retirer auprès de Carrefour Contact à Envermeu (70€), boucherie LAIGUILLON (80€) et Intermarché (80€) à Saint Nicolas.

• **REPAS DES AINES** : Monsieur le Maire rappelle que le repas des aînés aura lieu le dimanche 15 octobre 2017. Le Bistrot Gourmand a fait une proposition à 34€ tout compris. Le conseil municipal, satisfait de sa prestation l'an dernier, décide de le prendre à nouveau et de demander une participation de 34€ aux conjoints n'ayant pas 65 ans ainsi qu'aux membres du conseil municipal et à leurs conjoints participants.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 1^{ER} DECEMBRE 2017

• **SUBVENTION ABRI BUS** : Monsieur Fromentin informe le conseil qu'il est nécessaire de remplacer l'abri bus situé au bout d'aval. La société Kropfeld, qui a déjà travaillé sur la commune, a fait un devis de 3 965,71€ HT. Les membres du conseil décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du Département.

• **ACTES DEPARTEMENT** : Monsieur le Maire informe que cette délibération permet l'adhésion à un dispositif mutualisé de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, et proposé aux communes par le Département à titre gratuit. Le conseil décide d'utiliser la plateforme du Département pour la collectivité et autorise Monsieur le Maire à signer avec le Département cette convention.

• **ACTES PREFECTURE** : Suite au précédent point, Monsieur Fromentin informe que cette dématérialisation a pour objet de permettre aux collectivités territoriales d'acheminer leurs actes soumis à l'obligation de télétransmission (délibérations, arrêtés...). Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Préfecture.

- **MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA CCFT** : Monsieur Fromentin fait part d'un point voté au dernier conseil communautaire du 27 novembre 2017 relatif à la Gestion des Milieux Aquatiques et Protections des Inondations (GEMAPI). Au regard de la sensibilité du territoire de la CCFT aux phénomènes de ruissellement et des altérations de la qualité de la ressource en eau qui en découlent, il est apparu important de compléter les missions obligatoires de la communauté de communes par le transfert de compétences sur les missions facultatives suivantes prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols
- Les dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Le conseil municipal accepte le transfert à la Communauté de Communes Falaise du Talou, des compétences optionnelles à la GEMAPI pour les missions citées, à compter du 1^{er} janvier 2018 et la modification des statuts de la CCFT subséquente.

MARNIERE

Suite à une opération de carottage (16 trous) réalisée en octobre autour de la cavité principale de la marnière, le bureau d'études ALISE n'a pas découvert de nouvelles galeries derrière l'éboulement.

L'entreprise DUVAL a donc comblé la marnière.

39 m³ de béton ont été nécessaires pour un montant de 6270€ TTC.



STATIONNEMENT A L'ECOLE

Des places de stationnement ont été matérialisées au sol, le long du trottoir de l'école.
Nous vous demandons de respecter ce stationnement afin de pouvoir faciliter la circulation des piétons sur le trottoir.
De même, nous vous rappelons qu'il est interdit de stationner devant l'entrée des riverains, sur les passages protégés ainsi que sur les lignes jaunes.



MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP)

Nous vous rappelons qu'une maison de services au public est à votre disposition au siège de la Communauté de Communes Falaises du Talou à Envermeu.

Encadré par du personnel de compétences, et avec un accès internet **gratuit**, vous pourrez y effectuer en ligne :

- Vos recherches et démarches administratives : demande de cartes grises...
- Vos demandes de retraite
- Vos demandes d'aides.....

OFFRE DE LOCATION

Le logement communal situé au-dessus de la garderie (129 grande rue) est disponible.

Il s'agit d'un F3 de 63 m³ comprenant cuisine ouverte sur salle à manger, 2 chambres, salle de bains, WC.

Le loyer est de 490€ par mois.

Si vous êtes intéressés, ou si vous connaissez quelqu'un qui le serait, merci de vous présenter à la mairie pour déposer votre candidature.



INSCRIPTION LISTE ELECTORALE



Si vous n'êtes pas encore inscrits sur la liste électorale, vous devez le faire avant le 31 décembre 2017.

Pour cela, vous devez vous rendre à la mairie munis d'une pièce d'identité valide ou expirée depuis moins d'un an et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Une permanence se tiendra à la mairie le samedi 30 décembre de 10h à 12h.

VIGILANCE

Des cambriolages ont encore été signalés dernièrement dans la région. Dans la plupart des cas, ils sont réalisés dans la journée et ne nécessitent que quelques minutes. Nous vous demandons d'être vigilants, de bien fermer vos portes et vos voitures à clé et surtout, de ne pas hésiter à signaler toute présence suspecte ou situation inhabituelle près de votre domicile ou dans la rue. Si vous le pouvez, prenez des photos et appelez le 17.

NAISSANCES

- HORN Killian né le 17 juin
- HAMEL Geordy né le 07 août
- SANNIER Antonin né le 16 août
- PAUMIER Nelko né le 27 août
- LEGER Gabin né le 22 septembre
- BOURDON Hugo né le 18 octobre



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE PENDANT LES VACANCES DE NOEL

Pendant la période des fêtes de Noël, la mairie ne sera ouverte que :

- Le samedi 30 décembre de 10h à 12h

Retour aux horaires habituels à compter du 3 janvier 2018.

CEREMONIE DES VŒUX

Monsieur le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux vous souhaitent à toutes et à tous de Bonnes fêtes de fin d'année et vous invitent à la cérémonie des vœux qui aura lieu à la salle des fêtes le **samedi 6 janvier 2018 à 16h**.



CALENDRIER DES FÊTES 2018

- 06 janvier : Vœux du Maire à 16h00 à la salle des fêtes
- 18 janvier : Galette des rois des Boutons d'Or. Assemblée générale
- 11 février : Concours de dominos des Boutons d'or
- 26 février : Sortie Salon de l'Agriculture du Comité des Fêtes
- 11 mars : Concours de manille des Boutons d'Or
- 07 / 08 avril : Vente échange enfants puériculture de la Coopérative scolaire
- 22 avril : Concours de dominos des Boutons d'Or
- 28 / 29 avril : Exposition peinture du Comité des fêtes
- 29 avril : Foire à tout de l'Union Musicale
- 06 mai : Journée pêche du Comité des Fêtes
- 08 mai : Victoire 1945
- 02 / 03 ou 09 / 10 juin : Ball-trap de l'Union musicale
- 09 juin : Concours de pétanque du Comité des Fêtes
- 10 juin : Concours de manille des Boutons d'Or
- 23 juin : Fête de la musique de l'Union musicale
- 30 juin : Barbecue de l'Union Musicale
- 14 juillet : Fête nationale
- 09 septembre : Fête de la moisson et repas campagnard du Comité des fêtes
- 06 / 07 octobre : Vente échange enfants puériculture de la Coopérative scolaire
- 14 octobre : Concours de dominos des Boutons d'Or
- 21 octobre : Repas des Aînés
- 11 novembre : Armistice 1918
- 18 novembre : Sainte Cécile de l'Union musicale
- 24 / 25 novembre: Foire aux jouets de la Coopérative scolaire
- 08 décembre : Remise des bons d'achat aux personnes âgées
- 09 décembre : Commémoration AFN CATM
- 16 décembre : Repas de Noël des Boutons d'Or
- 21 décembre : Goûter de Noël des élèves du SIVOS